



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Julien Monod (suppl.) (PLR), Sandrine Perruchoud (AdG/LA), Muriel Favre-Torelloz (PDCB) et Céline Dessimoz (Les Verts)
Objet Egalité entre hommes et femmes, aussi devant les impôts
Date 14.06.2019
Numéro 1.0308

Les auteurs demandent que les deux conjoints soient désignés de la même manière dans les différents documents fiscaux, soit sous le libellé contribuable 1 et contribuable 2.

Il est proposé l'acceptation de ce postulat. En effet, la demande a déjà été réalisée lors de l'élaboration de la déclaration d'impôt 2019.

Conséquences financières en francs : aucune

Conséquences sur le personnel en EPT : aucune

Conséquences sur la RPT : aucune

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Lieu, date Sion, le 27 mai 2020